

**Financial Services
Commission
of Ontario**

Licensing and Market Conduct Division
5160 Yonge Street, 4th Floor
Box 85
Toronto ON M2N 6L9
Telephone: (416)590-7568
Facsimile: (416) 226-7838
Toll Free: 1-800-668-0128 ext. 7568

**Commission des
services financiers
de l'Ontario**

Division de la délivrance des permis
et de la surveillance des pratiques de l'industrie
5160, rue Yonge, 4^e étage, case 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Téléphone : 416 590-7568
Télécopieur : 416 226-7838
N° sans frais : 1 800 668-0128, poste 7568



Le 22 décembre 2014

**Destinataires : Agents principaux et chefs de la direction
Assureurs et réassureurs, sociétés de secours mutuels et assureurs
réciproques constitués en personne morale en Ontario**

**Expéditrice : Ivy Lau
Analyste de l'information**

Objet : Exigences supplémentaires pour l'exercice 2014

Dans le cadre de la surveillance que doit exercer la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) relativement aux activités des assureurs en Ontario, nous exigeons que tous les assureurs titulaires de permis fournissent les documents décrits ci-dessous, à moins d'avis contraire :

Plan d'activités

Nous vous demandons de nous fournir un exemplaire de votre plan d'activités pour l'année 2015. Ce plan doit au moins comprendre une prévision pour l'année complète de l'état des résultats, du bilan et du test du capital minimal à la fin de l'exercice 2015. Il doit comporter suffisamment de détails pour nous permettre d'évaluer les progrès de votre société par rapport à ses indicateurs de rendement clé à la fin de chaque trimestre civil, mais idéalement sur une base mensuelle, et de mesurer l'importance de tout écart noté dans un trimestre depuis le début de l'exercice. Nous vous invitons à y joindre une description du plan d'action établi, qui, de votre avis, nous permettrait de mieux comprendre vos plans pour l'exercice.

Si vous ne nous avez pas encore remis votre plan d'activités pour 2015, nous vous prions de le déposer au plus tard le 2 mars 2015, sous forme électronique (format PDF).

Examen dynamique de suffisance du capital (EDSC)

Nous demandons à tous les assureurs en Ontario (autres que les sociétés de secours mutuels, les assureurs réciproques et les assureurs membres du Fonds mutuel d'assurance-incendie) de déposer un rapport d'EDSC auprès de la CSFO au plus tard le 30 septembre 2015. Veuillez déposer une copie du rapport sous forme électronique (format PDF comportant une signature).

Comme le processus d'EDSC comporte une projection des modifications aux conditions financières selon différents scénarios, nous nous attendons à ce que le conseil d'administration de la société et les cadres supérieurs évaluent les risques importants et étudient l'incidence du plan d'activités sur le capital avec l'actuaire désigné afin de prendre les mesures qui s'imposent. Le rapport d'EDSC doit respecter les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et être signé par l'actuaire désigné.

Veillez consulter les directives suivantes du BSIF et prendre connaissance de la position de la CSFO pour chaque élément :

Modifications à la ligne directrice sur le test du capital minimal (TCM) pour les sociétés d'assurances multirisques 2015

La CSFO adopte la ligne directrice sur le test du capital minimal (TCM) pour les sociétés d'assurances multirisques, que le BSIF a diffusée en novembre 2014. Cette ligne directrice intitulée « Test du capital minimal » entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et est accessible sur le site Web du BSIF, à <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/mct2015.aspx>.

Instructions relatives à la production du montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie 2015

La CSFO adopte la ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) à l'intention des sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels, que le BSIF a diffusée en novembre 2014. Cette ligne directrice intitulée « Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent » entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et est accessible sur le site Web du BSIF, à http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/fi-if/rg-ro/gdn-ort/gl-ld/Pages/MCCSR2014_GIAS.aspx.

Nous espérons recevoir de votre part l'information requise au plus tard aux dates indiquées pour chacun des éléments décrits ci-dessus.